

Article 1 - Objet :

Le Syndicat d'Apiculture Méridionale (SAM) organise un concours des miels le dimanche **16 novembre 2025** à 9 heures dans les locaux du SAM, 40 Chemin de Pechbusque – 31400 TOULOUSE.

Article 2 – Participation :

Ce concours est ouvert aux adhérents du SAM ainsi qu'à tous les apiculteurs et apicultrices d'Occitanie, qu'ils soient professionnels, pluriactifs ou amateurs.

Les concurrents s'engagent à ne présenter que des miels de leur production récoltés en 2025 dans la région Occitanie.

Article 3 – Conditions de participation :

Joindre obligatoirement le bulletin d'inscription ci-dessous, signé ;

1. Tout apiculteur désirant faire faire l'analyse de son (ses) miel(s) par envoi groupé, par l'intermédiaire du SAM, doit, pour chaque catégorie de miel et le 20 septembre au plus tard, adresser au SAM 3 pots de 125 g ;
2. Tout apiculteur ayant fait faire l'analyse de son (ses) miel(s) au préalable doit, pour chaque échantillon, et avant le 1^{er} novembre, en adresser la photocopie ainsi que 2 pots de 125g ;
3. Frais d'analyses et participation pour les non adhérents :

	Apiculteurs de la région Occitanie	
	Tarif adhérents SAM par échantillon	Tarif non adhérents
Chèque à libeller à l'ordre du SAM.		
Analyse déjà faite	Gratuit	5 €
Analyse à faire pour les 2 premiers échantillons	38 €*	53 €
Analyse à faire à partir du 3 ^{ème} échantillon	50 €	53 €

Pour les adhérents, le SAM participe à hauteur de 12 € pour les analyses de miel des deux premiers échantillons présentés. Les suivants seront facturés au tarif normal 50 €.

Article 4 – Dépôt des échantillons :

Les échantillons doivent obligatoirement être accompagnés de la fiche d'inscription et du règlement.

Chaque pot doit être identifié par une étiquette papier non collée mais solidement fixée autour du pot avec un élastique. L'étiquette doit porter le nom et le prénom de l'apiculteur. Si plusieurs échantillons sont déposés sous le même nom, faire apparaître clairement sur chacun le numéro correspondant à celui du bulletin d'inscription.

Dépôt au rucher école, dans les locaux du SAM :

Une permanence se tiendra au SAM, le samedi 20 septembre de 9 h 30 à 11 h 45.

Dépôt du 18 août au 13 septembre 2025 chez :

- NATURAPI à Portet-sur-Garonne
- APIDISTRIBUTION à Portet-sur-Garonne
- ICKO Apiculture à CAZERE/ GARONNE
- BABÉ Apiculture à FOIX

Envois postaux :

Pots + fiche d'inscription + paiement doivent parvenir ensemble au plus tard le 13 septembre à :
NATURAPI - A l'attention du SAM - CONCOURS DES MIELS - 27 Chemin des Palanques - 31120 Portet-sur-Garonne

Article 5 - Anonymat :

Deux dispositions sont prises pour garantir l'anonymat des échantillons tant auprès du laboratoire d'analyse que des jurés :

- 1- Dès leur réception, le comité d'organisation du concours attribue à chaque échantillon un numéro connu de lui seul,
- 2- Les pots étant envoyés au laboratoire et présentés aux jurés tels qu'ils sont remis lors du dépôt, ils doivent obligatoirement correspondre aux références indiquées ci-dessous :

Capsule TO 48 or Pots 125 g droit 106 TO 48 de préférence *A défaut Atlas 106 TO48*



Aucun échantillon ne sera accepté si le pot et/ou la capsule ne correspondent pas à ces références.

A l'issue du concours, les échantillons restent la propriété du SAM.

Article 6 - Classification :

Chaque analyse doit comporter au minimum une analyse physico-chimique (humidité, HMF, conductivité) et une analyse pollinique qualitative. Les miels présentant un taux d'humidité supérieur à 20 % ou un taux d'HMF supérieur à 15 mg/kg seront déclarés hors concours.

Différentes catégories de miel La catégorie du miel sera déterminée à partir des résultats de l'analyse.

Miels monofloraux	Miels de fleurs	Autres
- Miel d'acacia - Miel de châtaignier - Miel de colza - Miel de tilleul - Miel de tournesol - Miel de bruyère	- Miels de fleurs liquides - Miels de fleurs cristallisés	- Miellat

Cas particuliers

Si après réception des analyses, plusieurs échantillons du même apiculteur sont dans la même catégorie de miel, l'organisation du concours présentera chaque miel dans un jury différent, sous réserve qu'il y ait plus d'une table de jurés dans la catégorie concernée. S'il y a plusieurs échantillons dans le même jury, l'organisation gardera l'échantillon le mieux noté avec les taux d'HMF et d'humidité.

Si le nombre d'échantillons le permet, d'autres catégories pourront être créées.

Si le nombre d'échantillons d'une catégorie est inférieur à 3, cette catégorie ne fera pas l'objet d'un concours. La présentation des miels est laissée à l'appréciation du concurrent (miels liquides, cristallisés, crémeux).

NB : les analyses seront adressées à chaque apiculteur directement par le CETAM uniquement par mail

Article 7 – Constitution des jurys :

Tout apiculteur présentant un échantillon au concours est habilité à être juré. Peut également être jurée, toute personne qui en fait la demande aux organisateurs. Nul ne pourra remplir cette fonction dans une catégorie où il présente un échantillon. Les membres des jurys seront placés par les organisateurs du concours.

Article 8 – Classement :

Le classement du concours 2025 prend en compte :

- les résultats des évaluations faites par les jurys de dégustation
- la teneur en HMF et le taux d'humidité notés sur l'analyse de l'échantillon de miel.

Le nombre de récompenses sera limité au tiers du nombre total d'échantillons présents dans la catégorie. Par table (jury) :

- si le nombre d'échantillons est inférieur ou égal à 4, il n'y aura qu'une médaille,
- si le nombre d'échantillons est compris entre 5 et 7, il y aura 2 médailles,
- si le nombre d'échantillons est supérieur ou égal à 8, il y aura 3 médailles

L'attribution des médailles, or, argent ou bronze, se fera suivant le barème ci-dessous :

Médaille d'or : note ≥ 17 Médaille d'argent : note > 15 et < 17 Médaille de bronze : note > 14 et ≤ 15

Les miels n'ayant pas obtenu de médaille, mais dont les analyses confirmeront qu'ils sont conformes au règlement recevront un certificat stipulant « miel ayant répondu aux critères du concours des miels du Syndicat d'Apiculture Méridionale ».

Le classement sera publié le jour du concours. Les médailles seront remises à l'issue de ce concours et ne seront pas adressées aux gagnants par voie postale.

Un macaron témoignant de la médaille reçue pourra être apposé sur la production du miel primé. L'impression des macarons est gérée et facturée par le SAM. Chaque apiculteur médaillé pourra en commander par planche de 54 macarons. Ils ne seront adressés qu'après réception du règlement par virement bancaire sur le compte du SAM.

Article 10 - Acceptation :

La participation au concours entraîne de la part des candidats :

- l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury,
- l'envoi de la fiche d'inscription jointe au présent règlement accompagné du paiement et du ou des échantillon(s).

Pour de plus amples renseignements :

Adressez un mail à tresorier@apiculture31.com ou laissez un message au 05 61 75 74 04

CONCOURS DES MIELS 2025

FICHE D'INSCRIPTION

N° Adhérent : _____ (si adhérent au SAM)

Nom : _____ Prénom : _____ N° Apiculteur : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

1. ECHANTILLON(S)

Merci de remplir le tableau ci-dessous avec précision et, si vous déposez plusieurs échantillons, de bien identifier chaque échantillon avec votre nom + n° d'échantillon tel qu'il figure dans le tableau ci-dessous.

Ces informations seront transmises au laboratoire qui effectue les analyses dans le but de permettre, si besoin, de préciser l'appellation de votre (vos) miel(s) et de contrôler la cohérence entre le lieu de récolte et les résultats de l'analyse pollinique.

1	2	3	4	TARIFS (Cf. Article § 3.3)	
N° échantillon	Date de récolte	Lieu de récolte (commune + département)	Altitude en mètres	Adhérent Voir (*) ci-dessous	Non adhérent 53 € par échantillon
			Total		

(*) Pour les adhérents du SAM, le prix est de 38 € pour les analyses de miel des deux premiers échantillons présentés. Les suivants seront facturés au tarif normal 50 €.

Après lecture du règlement, j'accepte les conditions du concours des miels 2025.

Signature

2. Participation le dimanche 16 novembre 2025 au concours des miels du SAM :

Souhaitez-vous être juré(e) le jour du concours ? ☐ Oui ☐ Non

Nom de la ou des personnes accompagnante(es)* _____

* Important pour prévoir la liste des jurés

3. Présentera le dimanche 16 novembre 2025, un pain d'épices (un seul par catégorie) :

Pain d'épices nature ☐ Oui ☐ Non

Pain d'épices aux fruits ☐ Oui ☐ Non

4. Participation au repas :

Le jour du concours, le repas de midi peut être pris au SAM. Pour faciliter l'organisation, les inscriptions doivent être prises à l'avance.

Envisagez-vous de prendre le repas sur place le jour du concours ? * ☐ Oui ☐ Non

Nom de la ou des personne(s) accompagnant(e) _____

Vous recevrez un mail au mois d'octobre pour confirmation.

* En 2024, le prix était de 30 €